



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Procurement Hub | Centre d'approvisionnement  
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada  
301 Bishop Drive | 301 promenade Bishop  
Fredericton, NB E3C 2M6

Email - courriel: [DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca)

**REQUEST FOR STANDING OFFER**

**DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES  
(DOC)**

Proposal to: Fisheries and Oceans Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Pêches et Océans Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens et les services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

<b>Title – Sujet</b> Programme de Surveillance des prises dans la Rivière Thompson et le Fleuve Fraser (région intérieure de la Colombie-Britannique)		<b>Date</b> 21 juin 2022
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 30002761		
<b>Client Reference No. - No. de référence du client</b> 30002761		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b> <b>At /à : 14:00 ADT</b> ADT (Atlantic Daylight Time) / HAA (Heure Avancée de l'Atlantique)  On / le : 14 juillet 2022		
<b>F.O.B. – F.A.B</b> Destination	<b>GST – TPS</b> See herein — Voir ci-inclus	<b>Duty – Droits</b> See herein — Voir ci-inclus
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir ci-inclus		
<b>Instructions</b> See herein — Voir ci-inclus		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b>  <b>Email – courriel:</b> <a href="mailto:DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca">DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca</a>		
<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein — Voir ci-inclus	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>	
<b>Vendor Name, Address and Representative – Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	

---

## TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE.....	4
1.3 COMPTE RENDU.....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	6
2.4 LOIS APPLICABLES.....	6
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	11
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES.....	16
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	16
6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	16
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	17
A. OFFRE À COMMANDES.....	17
7.1 OFFRE.....	17
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	17
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	17
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	17
7.5 RESPONSABLES.....	17
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	18
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	18
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES.....	18
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	18
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	19
7.11 LIMITATION FINANCIÈRE.....	19
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	19
7.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	19
7.14 LOIS APPLICABLES.....	20
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	21
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	21
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	21
7.3 DURÉE DU CONTRAT.....	21
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	21
7.5 PAIEMENT.....	21

---

7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION .....	22
7.8	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA - TOUS LES DOMAINES</i> .....	23
7.9	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	23
7.10	LICENCES .....	23
	ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	24
	ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT .....	34
	ZONE 1 : FLEUVE FRASER, DU RUISSEAU SAWMILL AU RUISSEAU TEXAS.....	34
	ZONE 2 : FLEUVE FRASER, DU RUISSEAU TEXAS AU RUISSEAU KELLY .....	38
	ZONE 3 : RIVIÈRE THOMPSON, DU RUISSEAU DEADMAN AU RUISSEAU NAVER/À LA RIVIÈRE CHILCOTIN.....	42
	ZONE 4 : RIVIÈRE THOMPSON SUD .....	46
	ZONE 5 : RIVIÈRE THOMPSON, À JUNIPER BEACH ET ASHCROFT .....	50
	ZONE 6 : STATION DU LAC MABEL .....	54
	ZONE 7 : LAC OSOYOOS.....	58
	ZONE 8 : RIVIÈRE THOMPSON, À SAVONA .....	62
	ZONE 9 : RIVIÈRE THOMPSON NORD/RIVIÈRE CLEARWATER.....	66
	ZONE 10 : FLEUVE FRASER, À SETON .....	70
	ZONE 11 : RIVIÈRE THOMPSON, À SPENCES BRIDGE .....	74
	ZONE 12 : COURS INTERMÉDIAIRES DE LA RIVIÈRE SHUSWAP .....	78
	ZONE 13 : LAC KAMLOOPS.....	82
	ANNEXE « C » ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE COMMERCIALE .....	86
	ANNEXE « D » CRITÈRES D'ÉVALUATION .....	87

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;                                    |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et  |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :   |
|          | 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;  |
|          | 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.  |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

- 1.2.1 Le MPO demande jusqu'à 13 offres à commandes pour exécuter les travaux associés à la pêche récréative et à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) des Premières Nations. Les activités de surveillance des pêches couvrent plusieurs zones géographiques et comprennent plusieurs sites dans les bassins hydrographiques de la rivière Thompson et du fleuve Fraser de la région intérieure de la Colombie-Britannique (C.-B.). L'offrant et ses ressources (les surveillants des pêches) doivent effectuer les travaux décrits dans la section relative aux tâches de l'appendice applicable (titré d'après le type et l'emplacement géographique du projet), et superviser les travaux pour veiller à ce qu'ils soient réalisés en entier et de façon adéquate.

#### **1.2.2 Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA).**

« Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'[Annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements. »

« Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux mesures portant sur les Peuples autochtones ou relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires. »

« Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché. »

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006 \(2020-05-28\)](#) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Pêches et Océans Canada (MPO) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de MPO ne seront pas acceptées.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **10 jours civils avant** la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Offre technique (1 copie électronique);
- Section II : Offre financière (1 copie électronique);
- Section III : Attestations (1 copie électronique);

**La taille maximale par courriel (incluant les pièces jointes) est limitée à 10 mégaoctets. Si la limite est dépassée, votre courriel pourrait ne pas être reçu par le MPO. Il est suggéré que vous compressiez la taille du courriel ou que vous envoyiez plusieurs courriels afin d'assurer la réception de la proposition. Afin de minimiser les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour permettre l'envoi de l'accusé de réception de ses documents.**

**Le MPO ne sera pas responsable pour tout retard attribué à la transmission ou réception du courriel. Le MPO enverra une confirmation au soumissionnaire confirmant la réception de la proposition.**

**Les courriels avec des liens vers des documents de soumission ne seront pas acceptés.**

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

#### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité l'annexe B - Base de paiement.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter Partie « 5 » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si Partie « 5 » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

##### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

#### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.



- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Voir l'annexe D pour les détails.

##### **4.1.1.2 Critères techniques cotés**

Voir l'annexe D pour les détails.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Évaluation du prix - offre**

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

#### **4.2 Méthode de sélection**

##### **4.2.1 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix**

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
  - c. obtenir le nombre minimal de 20 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation 60 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$.

<b>Méthode de sélection</b>			
<b>Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)</b>			
	<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>
<b>Note technique globale</b>	115/135	89/135	92/135
<b>Prix évalué de la soumission</b>	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$
	<b>Note pour le prix</b>	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$
<b>Note combinée</b>	83.84	75.56	80.89
<b>Évaluation globale</b>	<b>1er</b>	<b>3ième</b>	<b>2ième</b>

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.1.2 Marchés réservés aux entreprises autochtones**

1. Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'Annexe 9.4](#) du *Guide des approvisionnements*.
2. L'offrant :
  - i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de l'offre, les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
  - ii. convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins de la présente offre doit respecter les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
  - iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
3. L'offrant doit cocher la case applicable suivante :
  - i.  L'offrant est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.  
**OU**
  - ii.  L'offrant est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
4. L'offrant doit cocher la case applicable suivante :
  - i.  L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.  
**OU**
  - ii.  L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.
5. À la demande du Canada, l'offrant doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. L'offrant doit s'assurer que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'offrant fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.
6. En déposant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offre pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

### 5.1.2.1 Attestation d'un propriétaire/employé - marchés réservés aux entreprises autochtones

À la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offrant doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone:

1. Je suis \_\_\_\_\_ (*insérer « propriétaire » et/ou « employé(e) à temps plein »*) de \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de l'entreprise*) et autochtone, au sens de la définition de [l'Annexe 9.4](#) du *Guide des approvisionnements* intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

\_\_\_\_\_  
Nom du propriétaire ou de l'employé(e)

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou de l'employé(e)

\_\_\_\_\_  
Date

### 5.1.2.2 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'Annexe 9.4](#) du *Guide des approvisionnements*.

Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux mesures portant sur les Peuples autochtones ou relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires.

Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

### 5.1.3 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.1.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

---

### 5.1.5 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

#### *Ancien fonctionnaire touchant une pension*

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### *Directive sur le réaménagement des effectifs*

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

---

**Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

**5.1.6 Statut et disponibilité du personnel**

L'offrant atteste que, s'il obtient une offre à commandes découlant de la demande d'offres à commandes, chaque individu proposé dans son offre sera disponible pour exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes, tel qu'exigé par le représentant du Canada, au moment indiqué dans la commande ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant a proposé un individu qui n'est pas un employé de l'offrant, l'offrant atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. L'offrant doit, sur demande du responsable de l'offre à commandes, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée à l'offrant ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

**5.1.7 Études et Expérience**

L'offrant atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec son offre, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, l'offrant garantit que chaque individu qu'il a offert est en mesure d'exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

**5.1.8 Représentant de l'entrepreneur**

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat:

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

---

### 5.1.9 Renseignements supplémentaires sur l'entrepreneur

Suivant l'alinéa 221(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu, les paiements effectués par les ministères et les organismes aux termes des marchés de services pertinents (y compris des contrats englobant une combinaison de produits et de services) doivent être déclarés sur un feuillet T4A supplémentaire.

Pour permettre au ministère des Pêches et des Océans de se conformer à la présente exigence, l'entrepreneur convient ici de fournir les renseignements suivants qu'il atteste être exacts et complets et qui divulguent entièrement son identité :

- a) le nom du particulier ou la raison sociale de l'entité, selon le cas (le nom associé au numéro d'assurance sociale (NAS) ou la raison sociale associée au numéro d'entreprise (NE)), de même que son adresse et son code postal :

\_\_\_\_\_

- b) le statut de l'entrepreneur (particulier, entreprise non constituée en corporation, corporation ou société en nom collectif) :

\_\_\_\_\_

- c) pour les particuliers et les entreprises non constituées en corporation, le NAS de l'entrepreneur et, s'il y a lieu, le NE ou, le cas échéant, le numéro d'inscription aux fins de la taxe sur les produits et services (TPS)/la taxe de vente harmonisée (TVH):

\_\_\_\_\_

- d) pour les corporations, le NE ou, s'il n'est pas disponible, le numéro d'inscription aux fins de la TPS/TVH. S'il n'y a pas de NE ou de numéro d'inscription aux fins de la TPS/TVH, il faut fournir le numéro indiqué sur le formulaire de déclaration de revenus des sociétés T2 :

\_\_\_\_\_

### 5.1.10 Instruments de Paiement Électronique

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Carte d'achat VISA ;  
( ) Dépôt direct (national et international) ;

**L'attestation suivante doit être signée par l'entrepreneur ou un dirigeant autorisé de l'entrepreneur :**

« J'atteste que j'ai examiné les renseignements fournis cidessus et qu'ils sont exacts et complets. »

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom du signataire en caractères d'imprimerie

---

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande d'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Exigences en matière d'assurance**

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe C si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.



---

## **PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **7.1 Offre**

**7.1.1** L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

#### **7.2 Exigences relatives à la sécurité**

**7.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **7.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **7.3.1 Conditions générales**

[2005 \(2017-06-21\)](#), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### **7.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **7.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus de l'attribution de l'offre à commandes jusqu'au 30 avril 2027 inclusivement.

#### **7.5 Responsables**

##### **7.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Kimberly Walker  
Titre : Agente principale des contrats  
Pêches et Océans Canada  
Centre d'approvisionnement  
Adresse : 301, promenade Bishop, Fredericton (N-B) E3C 2M6  
Courriel : [DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

##### **7.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : *(à fournir à l'attribution de l'offre à commandes)*

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_

---

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### **7.5.3 Représentant de l'offrant (à fournir à l'attribution de l'offre à commandes)**

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires**

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### **7.7 Utilisateurs désignés**

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Pêches et Océans Canada.

### **7.8 Procédures pour les commandes**

Si l'utilisation d'une seule offre à commandes par zone sera est autorisée à la suite de la DOC concurrentielle, on considère que les commandes subséquentes sont concurrentielles et on peut exercer les pouvoirs prévus pour la passation des commandes subséquentes.

### **7.9 Instrument de commande**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

### 7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000.00 \$ (taxes applicables incluses).

### 7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **1,500 000.00 \$, (taxes applicables exclues)** à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 6 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

### 7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010B](#) (2020-05-28), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) ;
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences en matière d'assurance;
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le \_\_\_\_\_ » OU « telle que modifiée le \_\_\_\_\_ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

### 7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### **7.13.2 Statut et disponibilité du personnel - offre à commandes**

Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant est incapable de fournir un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire, le Canada pourrait mettre de côté l'offre à commandes.

### **7.14 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.1 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **7.2.1 Conditions générales**

[2010B \(2021-12-02\)](#), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010B \(2021-12-02\)](#), Conditions générales - services professionnels ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### **7.3 Durée du contrat**

#### **7.3.1 Période du contrat**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du l'attribution l'offre à commandes au 30 avril 2027 inclusivement.

#### **7.3.2 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7.4 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires**

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### **7.5 Paiement**

#### **7.5.1 Base de paiement**

L'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes stipulés dans la commande subséquente, calculés conformément à la base de paiement détaillée à l'annexe «B».

### **Frais de déplacement et de subsistance**

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés. <https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr>

---

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Coût estimatif : *(à préciser dans chaque commande subséquente)*

### 7.5.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_ *(à fournir à l'attribution de l'offre à commandes)* \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
  - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### 7.5.3 Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### 7.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat MasterCard ;
- b. Dépôt direct (national et international) ;

### 7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Chaque facture doit être appuyée par une copie de tout document tel qu'il est spécifié au contrat.
3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original doit être envoyés à [DFO.invoicing-facturation.MPO@DFO-MPO.gc.ca](mailto:DFO.invoicing-facturation.MPO@DFO-MPO.gc.ca) pour attestation et paiement.

**AP Coder - (Nom à fournir à l'attribution du marché)**

### 7.7 Exigences particulières en matière d'assurance – G1001C

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

## **7.8 Clauses du Guide des CUA - tous les domaines**

Clauses du Guide [A0285C](#) (2007-05-25) Indemnisation des accidents du travail  
Clauses du Guide [A3000C](#) (2022-05-12) Attestation du statut d'entreprise autochtone

*Area 7 Bidders only - ANNEX A7 - Osoyoos Lake*

Clauses du Guide [G5003C](#) (2018-06-21) Assurance responsabilité en matière maritime  
Clauses du Guide [A9141C](#) (2008-05-12) État du navire  
Clauses du Guide [A8501C](#) (2014-06-26) Navire affrété – contrat

## **7.9 Règlement des différends**

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

## **7.10 Licences**

Il incombe à l'entrepreneur d'obtenir et de renouveler l'ensemble des permis, licences ou certificats d'approbation requis pour exécuter les travaux en vertu des lois fédérales, provinciales ou municipales pertinentes. L'entrepreneur est responsable des modifications imposées en vertu de ces lois et règlements. L'entrepreneur fournira sur demande au Canada une copie des permis, licences ou certificats susmentionnés.

---

## ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### Titre

Programme de Surveillance des prises dans la Rivière Thompson et le Fleuve Fraser (région intérieure de la Colombie-Britannique)

### Introduction

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a pour mandat de jouer un rôle de premier plan à l'échelle du gouvernement fédéral dans la gestion des pêches et la protection des étendues d'eau du Canada. Le MPO collabore avec les Premières Nations et les parties prenantes pour gérer la pêche du saumon et assurer le respect des exigences à long terme en matière de conservation. La gestion durable repose sur l'obtention, en temps utile, de renseignements fiables et accessibles. Les renseignements essentiels requis pour la gestion comprennent des estimations sur les prises et l'effort, et le MPO a besoin de surveillants des pêches pour recueillir des données destinées à la production d'estimations des prises.

Les surveillants interrogent les pêcheurs pour recueillir des données sur les prises et la remise à l'eau et surveiller l'effort de pêche. Ces données sont ensuite fournies au MPO.

### Objectifs du besoin

Le MPO demande jusqu'à 13 offres à commandes pour exécuter les travaux associés à la pêche récréative et à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) des Premières Nations. Les activités de surveillance des pêches couvrent plusieurs zones géographiques et comprennent plusieurs sites dans les bassins hydrographiques de la rivière Thompson et du fleuve Fraser de la région intérieure de la Colombie-Britannique (C.-B.). L'offrant et ses ressources (les surveillants des pêches) doivent effectuer les travaux décrits dans la section relative aux tâches de l'appendice applicable (titré d'après le type et l'emplacement géographique du projet), et superviser les travaux pour veiller à ce qu'ils soient réalisés en entier et de façon adéquate.

### Exigences

#### Tâches, activités, produits livrables, jalons

Le Programme de surveillance des prises dans la rivière Thompson et le fleuve Fraser (région intérieure de la Colombie-Britannique) couvre une vaste région géographique et prévoit des projets dans plusieurs zones, comme il est indiqué plus en détail dans les appendices suivants :

**Zone 1** : Fleuve Fraser, du ruisseau Sawmill au ruisseau Texas

**Zone 2** : Fleuve Fraser, du ruisseau Texas au ruisseau Kelly

**Zone 3** : Rivière Thompson, du ruisseau Deadman au ruisseau Naver/à la rivière Chilcotin

**Zone 4** : Rivière Thompson Sud

**Zone 5** : Rivière Thompson, à Juniper Beach et Ashcroft

**Zone 6** : Station du lac Mabel

**Zone 7** : Lac Osoyoos

**Zone 8** : Rivière Thompson, à Savona

**Zone 9** : Rivière Thompson Nord/rivière Clearwater

**Zone 10** : Fleuve Fraser, à Seton

**Zone 11** : Rivière Thompson, à Spences Bridge

**Zone 12** : Cours intermédiaires de la rivière Shuswap

**Zone 13** : Lac Kamloops

Les horaires des quarts doivent être flexibles, et les surveillants doivent savoir s'adapter aux changements en cours de saison des périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche.

La couverture réelle des programmes sera ajustée en cours de saison afin de suivre l'évolution des périodes d'ouverture de la pêche et les priorités du gouvernement.

Les jours de surveillance doivent être déterminés au hasard et comprendre des jours de fin de semaine, des jours de semaine, des avant-midi et des après-midi.

Les quarts de travail doivent être effectués et les données recueillies doivent être fournies au MPO en vertu des exigences relatives à la reddition de compte.



L'offrant doit assurer les déplacements nécessaires pour effectuer les activités de surveillance et vérifier que les données recueillies sont exactes et complètes.

Les surveillants doivent effectuer des patrouilles pour interroger des pêcheurs afin de recueillir de l'information sur les prises, notamment :

- o le type d'engin utilisé;
- o le temps consacré à la pêche;
- o les espèces capturées et relâchées;
- o le niveau d'effort horaire par type d'engin (activité de pêche);
- o l'échantillonnage biologique, y compris l'échantillonnage d'ADN et des écailles si le temps le permet;
- o les périodes d'activité des camps de pêche;
- o les activités de pêche illégales.

### **Activités de gestion de projet**

Le soumissionnaire doit nommer une ressource dans le contrat à titre de gestionnaire de projet ou d'autorité technique, qui communiquera avec le MPO, au besoin, pendant la durée du contrat afin de cerner les problèmes potentiels et de les résoudre, s'ils surviennent.

Les tâches du gestionnaire de projet comprennent les suivantes, sans toutefois s'y limiter.

Soutien administratif

Point de contact pour les représentants du MPO

Coordination des surveillants de l'offrant (création des horaires, surveillance des quarts de travail, etc.)

Vérification de l'exactitude et la complétude des données recueillies sous format papier et électronique

Présentation des factures

Coordination de la santé et de la sécurité

### **Spécifications et normes**

L'offrant doit veiller à ce que les ressources s'acquittent des fonctions de leur poste et soumettent des données complètes et exactes en respectant l'échéance convenue. L'offrant doit fournir les produits livrables décrits dans chaque appendice pertinent du présent énoncé des travaux en respectant le calendrier établi.

### **Environnement technique, opérationnel et organisationnel**

Ces tâches doivent être effectuées à plusieurs endroits des bassins hydrographiques de la rivière Thompson et du fleuve Fraser de la région intérieure de la C.-B. Les surveillants peuvent s'attendre à travailler dans de mauvaises conditions météorologiques, sur des terrains complexes, dans des régions éloignées et à proximité d'eaux vives, et doivent être en mesure de communiquer avec les pêcheurs de manière avertie et professionnelle.

Par conséquent, ces surveillants doivent être en bonne santé et devront travailler de longues journées dans des conditions climatiques très diversifiées.

### **Méthode et source d'acceptation**

Les surveillants auront pour mission d'échantillonner l'effort et les prises des pêches récréatives ou des pêches à des fins ARS des Premières Nations. Les surveillants devront également recueillir des échantillons biologiques de diverses espèces de saumon, au besoin.

Les surveillants devront recueillir des données en observant les pêcheurs et en communiquant avec eux, consigner ces données sur des fiches fournies par le MPO et les conserver en sécurité avant de les soumettre à l'administrateur du programme. Les fiches techniques et les échantillons biologiques seront examinés par le personnel du MPO affecté à cette mission afin de déterminer le rendement. Les évaluations de la qualité des travaux portent sur la capacité à utiliser les produits livrables afin de produire une estimation défendable des prises et de fournir des données sur la composition des stocks.

### **Exigences relatives à la reddition de compte**

L'offrant doit s'assurer que tous les quarts de travail sont couverts et que toutes les données sont transmises au MPO conformément aux délais prescrits.

L'offrant doit également veiller à ce que toutes les données recueillies soient exactes et complètes.

Pour la TÂCHE A – Les fiches sur la surveillance des prises des pêches autochtones dûment remplies, y compris celles pour lesquelles aucun pêcheur n'a été interrogé, doivent être soumises au plus tard à 10 h le lundi.

Pour la TÂCHE B – Toutes les fiches sur la surveillance des prises de la pêche récréative doivent être soumises au plus tard une semaine après la dernière journée normale de l'enquête par interrogation des pêcheurs.

---

## PÉRIODE DE TRAVAIL

Les périodes de travail devraient avoir lieu entre les dates suivantes.

Période	Tâche A : Surveillance des prises des pêches autochtones (à des fins alimentaires, sociales et rituelles)
Première année	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2022
Deuxième année	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023
Troisième année	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2024
Quatrième année	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2025
Cinquième année	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2026

Période	Tâche B : Surveillance des prises des pêches récréatives
Première année	De l'attribution de l'offre à commandes jusqu'au 15 octobre 2022
Deuxième année	Du 1 <sup>er</sup> juin au 15 octobre 2023
Troisième année	Du 1 <sup>er</sup> juin au 15 octobre 2024
Quatrième année	Du 1 <sup>er</sup> juin au 15 octobre 2025
Cinquième année	Du 1 <sup>er</sup> juin au 15 octobre 2026

### Autres conditions de l'énoncé de travail Responsabilités du MPO

Le personnel de la gestion des ressources du MPO affecté à la surveillance des prises de la région intérieure de la C.-B. fournira une assistance technique ou des conseils, au besoin.

Les deux parties à l'accord participeront à une réunion de démarrage précontractuelle en personne à une date qui convient à chacun.

### Responsabilités de l'entrepreneur

L'équipement et le matériel fournis à l'entrepreneur pour mener à bien les travaux décrits appartiennent au MPO et doivent être retournés à la fin du projet.

Il est recommandé que l'entrepreneur nomme également un remplaçant désigné pour le remplacer les jours de congé, de maladie, de vacances, ou lors de tout événement qui nécessite un remplacement.

La couverture incomplète des quarts de travail ou la collecte incomplète de données, qui ne permettent pas de produire une estimation des prises défendable, entraînera le non-paiement des travaux par la Couronne.

Les deux parties à l'accord participeront à une réunion de démarrage précontractuelle en personne à une date qui convient à chacun.

L'entrepreneur a la responsabilité de faire un plan de santé et de sécurité par le MPO avant la réunion de démarrage précontractuelle.

### Compétences de l'entrepreneur

L'entrepreneur supervisera les travaux conformément à ce qui est énoncé pour chacune des tâches applicables et fournira des données complètes et exactes conformément aux spécifications décrites.

Les surveillants peuvent s'attendre à travailler dans de mauvaises conditions météorologiques, sur des terrains complexes, dans des régions éloignées et à proximité d'eaux vives, et doivent être en mesure de communiquer avec les pêcheurs de manière avertie et professionnelle. Par conséquent, ces surveillants doivent être en bonne santé et devront travailler de longues journées dans des conditions climatiques très diversifiées.

Il est **préférable** que les surveillants nommés possèdent :  
une expérience antérieure de la surveillance des pêches.

Il est **recommandé** que les surveillants nommés possèdent :  
un permis de conduire de la C.-B. valide;  
un certificat de secourisme valide et une attestation en RCR de niveau 1;  
une sensibilisation aux dangers de l'eau vive ou au sauvetage en eaux vives;  
une formation sur les précautions à prendre relativement aux ours.

Lieu du travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

Les tâches doivent être réalisées selon les indications fournies dans chacun des appendices, à l'emplacement indiqué des bassins hydrographiques de la rivière Thompson et du fleuve Fraser de la région intérieure de la C.-B.

#### **Langue de travail**

La langue de travail et des produits livrables est l'anglais.

**Pour les zones suivantes :**

Zone 1 : Fleuve Fraser, du ruisseau Sawmill au ruisseau Texas

Zone 3 : Rivière Thompson, du ruisseau Deadman au ruisseau Naver/à la rivière Chilcotin

Consultez la section *Tâche A : SURVEILLANCE DES PRISES DES PÊCHES AUTOCHTONES (à des fins alimentaires, sociales et rituelles)*

**Pour les zones suivantes :**

Zone 4 : Rivière Thompson Sud

Zone 5 : Rivière Thompson, à Juniper Beach et Ashcroft

Zone 6 : Station du lac Mabel

Zone 7 : Lac Osoyoos

Zone 8 : Rivière Thompson, à Savona

Zone 9 : Rivière Thompson Nord/rivière Clearwater

Zone 10 : Fleuve Fraser, à Seton

Zone 11 : Rivière Thompson, à Spences Bridge

Zone 12 : Cours intermédiaires de la rivière Shuswap

Zone 13 : Lac Kamloops

Consultez la tâche B : *SURVEILLANCE DES PRISES DES PÊCHES RÉCRÉATIVES*

**Pour les zones suivantes :**

Zone 2 : Fleuve Fraser, du ruisseau Texas au ruisseau Kelly

Consultez les sections *Tâche A : SURVEILLANCE DES PRISES DES PÊCHES AUTOCHTONES (à des fins alimentaires, sociales et rituelles)* et *Tâche B : SURVEILLANCE DES PRISES DES PÊCHES RÉCRÉATIVES*

---

**TÂCHE A : SURVEILLANCE DES PRISES DES PÊCHES AUTOCHTONES (à des fins alimentaires, sociales et rituelles)**

**CONTEXTE**

Le Programme de surveillance des prises des Premières Nations couvre une vaste zone géographique le long du fleuve Fraser, du ruisseau Sawmill (au sud) jusqu'au ruisseau Naver (au nord), ainsi qu'une portion de la rivière Chilcotin et de la rivière Thompson en aval de la rivière Bonaparte. Le Programme produit des estimations des prises de saumon à des fins ASR sur une base annuelle pour des raisons de gestion. Cette information est utilisée avant la saison, pour élaborer les plans de pêche, en cours de saison, pour prendre des décisions en matière de gestion, et après la saison, pour déterminer dans quelle mesure les pêches et les décisions en matière de gestion des pêches ont répondu aux besoins de conservation et aux exigences en matière d'allocation.

**OBJECTIF**

Le Programme a pour objectif de produire des estimations précises et opportunes des prises de saumon à des fins ASR par les Premières Nations dans le bassin du mi-Fraser, de la rivière Thompson et du haut Fraser afin de faciliter les décisions de gestion. Il est primordial d'établir des estimations fiables des prises pour élaborer des plans de gestion plus précis afin de réduire les répercussions sur les stocks préoccupants et de veiller à ce qu'ils n'augmentent pas en nombre. La connaissance des périodes et des endroits où les stocks ou les groupes de montaison sont capturés et les indicateurs d'abondance, comme les mesures de prises par unité d'effort, est essentielle pour les décisions de gestion en cours de saison. Pour produire des estimations exactes et défendables des prises, les surveillants doivent remplir avec soin et précision toutes les sections des formulaires de données fournis par le MPO.

**ACTIVITÉS**

Le Programme de surveillance des prises des Premières Nations dans le mi-Fraser, du ruisseau Sawmill au ruisseau Texas, couvre une vaste zone géographique de la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Nlaka'pamux.

Le Programme de surveillance des prises des Premières Nations dans le mi-Fraser, du ruisseau Texas au ruisseau Kelly, couvre une vaste zone géographique de la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Stl'atl'imx.

Le Programme de surveillance des prises des Premières Nations du haut Fraser, du ruisseau Deadman au ruisseau Naver/à la rivière Chilcotin, couvre une vaste zone géographique du confluent du ruisseau Deadman (au sud) jusqu'aux environs du site du traversier Marguerite (au nord), et comprend aussi des tronçons de la rivière Chilcotin dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal des Shuswap du Nord.

Pendant la saison de pêche, des calendriers fixes doivent être établis de manière conjointe afin de garantir une couverture adéquate de la surveillance des pêches et de l'échantillonnage en cas de modifications aux plans de pêche. Les plans de pêche présaisonniers sont élaborés en fonction des niveaux de montaison prévus de nombreux stocks/groupes de montaison. Les estimations de l'abondance et de la période de montaison sont tirées des meilleures données disponibles au moment de l'élaboration des plans. Les plans de pêche sont généralement ajustés en cours de saison chaque semaine à mesure que de nouvelles données sont obtenues sur l'effectif et la période de la montaison. À cette fin, les structures des programmes, comme le Programme de surveillance des prises, doivent être flexibles pour s'adapter rapidement à l'évolution des besoins en matière de surveillance d'une pêche donnée au cours de la saison lorsque des décisions sont prises.

**PRODUITS LIVRABLES**

Toutes les données recueillies dans le cadre des activités de surveillance des pêches autochtones susmentionnées doivent être soumises chaque semaine, au plus tard le lundi suivant la semaine de travail.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
30002761

---

Pour les activités se déroulant dans le haut Fraser, la soumission peut être faite par télécopieur ou transmise directement au bureau du MPO de Williams Lake (*emplacement et numéro à fournir dès l'attribution*).

Pour les activités se déroulant dans le cours intermédiaire du fleuve Fraser, la soumission peut être faite par télécopieur ou transmise directement au bureau du MPO de Lillooet (*emplacement et numéro à fournir dès l'attribution*).

## **TÂCHE B : SURVEILLANCE DES PRISES DES PÊCHES RÉCRÉATIVES**

### **CONTEXTE**

Le fleuve Fraser et la rivière Thompson représentent d'importants lieux de pêche récréative du saumon. Les faibles taux de montaison du saumon quinnat dans le réseau hydrographique du fleuve Fraser ont entraîné la fermeture de toutes les pêches récréatives en eau douce de saumons quinnat adultes en 1980. Depuis cette date, l'amélioration des taux de montaison a permis la réouverture de la pêche récréative dans certaines zones. Les enquêtes par interrogation des pêcheurs sont essentielles pour surveiller le rendement de la pêche, évaluer les répercussions sur les stocks et fournir des données à l'appui des futures décisions en matière de gestion.

### **OBJECTIF**

Les enquêtes par interrogation des pêcheurs sont utilisées pour estimer le total des prises et de l'effort des pêcheurs à la ligne. Les données recueillies dans le cadre de ces enquêtes seront utilisées pour déterminer le nombre total de saumons capturés par des pêcheurs à la ligne et l'effort de pêche exercé pendant l'ouverture de la pêche récréative dans les bassins hydrographiques du fleuve Fraser et de la rivière Thompson. Les surveillants doivent donc examiner les activités de pêches et interroger les pêcheurs pour recueillir les données sur la pêche et l'effort de pêche.

### **ACTIVITÉS**

Des surveillants des pêches sont nécessaires pour participer aux programmes suivants.

La pêche récréative dans la rivière Thompson Sud prend place dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Shuswap. Les travaux doivent être effectués dans la rivière Thompson Sud, en C.-B. (au pont Chase, à la falaise Hoffman et au pont Pritchard).

La pêche récréative dans la rivière Thompson prend place dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Shuswap. Les travaux doivent être effectués dans la rivière Thompson, en C.-B. (à Juniper Beach et Ashcroft).

La pêche récréative dans le lac Mabel prend place dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Shuswap. Les travaux doivent être effectués à la station du lac Mabel, près d'Enderby, en C.-B.

La pêche récréative dans le lac Osoyoos prend place dans la zone de pêche traditionnelle de l'Okanagan Nation Alliance. Les travaux doivent être effectués au lac Osoyoos, en C.-B.

La pêche récréative dans la rivière Thompson prend place dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Shuswap. Les travaux doivent être effectués dans la rivière Thompson, à Savona, en C.-B.

La pêche récréative dans les rivières Thompson Nord et Clearwater prend place dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Shuswap. Les travaux doivent être effectués dans la rivière Thompson Nord (au parc provincial) et la rivière Clearwater (à la marmite de géants), en C.-B.

La pêche récréative dans le fleuve Fraser, à Seton, prend place dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Stl'atl'imx. Les travaux doivent être effectués dans le fleuve Fraser (à Seton), près de Lillooet, en C.-B.

La pêche récréative dans la basse Thompson prend place dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Nlaka'pamux. Les travaux doivent être effectués dans la rivière Thompson, en C.-B. (à Spences Bridge).



La pêche récréative dans le cours intermédiaire de la rivière Shuswap prend place dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Shuswap et de l'Okanagan Nation Alliance. Les travaux doivent être effectués dans le cours intermédiaire de la rivière Shuswap, en C.-B.

La pêche récréative dans le lac Kamloops prend place dans la zone de pêche traditionnelle du Conseil tribal de la nation Shuswap. Les travaux doivent être effectués dans le lac Kamloops, de la décharge du lac à l'accès à l'eau de Savona.

Des surveillants des pêches sont nécessaires pour participer à ce programme.

Des calendriers fixes doivent être établis de manière conjointe afin de garantir une couverture adéquate de la pêche récréative. Les plans de pêche présaisonniers sont élaborés en fonction des niveaux de montaison prévus de nombreux stocks/groupes de montaison. Les estimations de l'abondance et de la période de montaison sont tirées des meilleures données disponibles au moment de l'élaboration des plans.

***Produits livrables***

Toutes les données recueillies dans le cadre des activités de surveillance des prises de la pêche récréative susmentionnées doivent être envoyées au bureau du MPO à Kamloops (*l'emplacement doit être fourni au moment de l'attribution*), au plus tard une semaine après la dernière journée normale de surveillance.

***Exigences relatives à la reddition de compte***

Toutes les fiches sur la surveillance des prises de la pêche récréative doivent être soumises au plus tard une semaine après la dernière journée normale de l'enquête par interrogation des pêcheurs.

**ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT**

**ZONE 1 : FLEUVE FRASER, DU RUISSEAU SAWMILL AU RUISSEAU TEXAS**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles dans le mi-Fraser, du ruisseau Sawmill au ruisseau Texas.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	3 300	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	330	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				_____ \$

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	3 300	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	330	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	3 300	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	330	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	3 300	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	330	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>

1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	3 300	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	330	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 1	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés	
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <a href="#">Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</a> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<b>10 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b>

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches autochtones sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises

1A	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles dans le mi-Fraser, du ruisseau Sawmill au ruisseau Texas	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>3 300</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	10*	2
1C	Locaux de l'entrepreneur	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>330</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à la tâche A de ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 2 : FLEUVE FRASER, DU RUISSEAU TEXAS AU RUISSEAU KELLY**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives et à des fins alimentaires, sociales et rituelles dans le mi-Fraser, du ruisseau Texas au ruisseau Kelly.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	1 100	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	110	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	1 100	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	110	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>				<b>\$</b>

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	1 100	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	110	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	1 100	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	110	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	1 100	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	110	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 2	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés	
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <a href="#">Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</a> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>1 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches autochtones sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
2A	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches à des fins alimentaires,	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>1 100</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour		



	<p>sociales et rituelles dans le mi-Fraser, du ruisseau Texas au ruisseau Kelly</p>	<p>achever le travail associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans</p>	<p>2*</p>	<p>1</p>
2B	<p>Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans le mi-Fraser, à la rivière Bridge</p>			
2C	<p>Locaux de l'offrant</p>	<p>On estime qu'il faudra jusqu'à <b>330</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé aux tâches A et B de ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.</p>	<p>1</p>	<p>1</p>

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 3 : RIVIÈRE THOMPSON, DU RUISSEAU DEADMAN AU RUISSEAU NAVER/À LA RIVIÈRE CHILCOTIN**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles dans le haut Fraser, du ruisseau Deadman au ruisseau Naver/à la rivière Chilcotin.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>			
<b>Description</b>	<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1 Coût tout compris pour les heures de surveillance	750	\$ par heure	\$
2 Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	75	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>			<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>			
<b>Description</b>	<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1 Coût tout compris pour les heures de surveillance	750	\$ par heure	\$
2 Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	75	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>			<b>\$</b>

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	750	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	75	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	750	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	75	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	750	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	75	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 3	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés	
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>2 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches autochtones sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
3A	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises à des fins alimentaires, sociales et rituelles dans le	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>750</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications	8*	2

	haut Fraser, du ruisseau Deadman au ruisseau Naver/à la rivière Chilcotin	fournies par le ministère des Pêches et des Océans.		
3C	Locaux de l'offrant	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>75</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 4 : RIVIÈRE THOMPSON SUD**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans la rivière Thompson Sud. Offre

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>				<b>\$</b>

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	\$ par heure	\$
				\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 4	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés		
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)	
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>2 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>	

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
4B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans la rivière	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>660</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications	3*	1



	Thompson Sud	fournies par le ministère des Pêches et des Océans.		
4C	Locaux de l'offrant	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>66</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 5 : RIVIÈRE THOMPSON, À JUNIPER BEACH ET ASHCROFT**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans la rivière Thompson, à Juniper Beach et Ashcroft.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>			
<b>Description</b>	<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1 Coût tout compris pour les heures de surveillance	560	\$ par heure	\$
2 Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	56	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>			<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>			
<b>Description</b>	<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1 Coût tout compris pour les heures de surveillance	560	\$ par heure	\$
2 Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	56	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>			<b>\$</b>

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	560	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	56	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	560	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	56	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	560	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	56	\$ par heure	\$
				\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 5	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés	
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>2 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
5B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans la rivière Thompson, à	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>560</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications	2*	1

	Juniper Beach et Ashcroft	fournies par le ministère des Pêches et des Océans.		
5C	Locaux de l'offrant pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans la rivière Thompson, à Juniper Beach et Ashcroft	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>56</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 6 : STATION DU LAC MABEL**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives à la station du lac Mabel.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	300	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	30	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	300	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	30	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>				<b>\$</b>

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	300	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	30	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	300	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	30	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	300	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	30	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				_____ \$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 6	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés	
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>2 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative à la station du lac	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>300</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications	1*	1



	Mabel	fournies par le ministère des Pêches et des Océans.		
C	Locaux de l'offrant	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>30</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 7 : LAC OSOYOOS**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans le lac Osoyoos.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	480	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	48	\$ par heure	\$
3	Tarif tout compris pour l'affrètement du navire (y compris le millage parcouru)	25 jours	\$ par jour	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	480	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	48	\$ par heure	\$
3	Tarif tout compris pour l'affrètement du navire (y compris le millage parcouru)	25 jours	\$ par jour	\$
<b>Prix estimatif total</b>				<b>\$</b>

**Troisième année**

Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)				
Description		Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)	Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)	Prix calculé estimatif (A x B)
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	480	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	48	_____ \$ par heure	_____ \$
3	Tarif tout compris pour l'affrètement du navire (y compris le millage parcouru)	25 jours	_____ \$ par jour	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)				
Description		Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)	Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)	Prix calculé estimatif (A x B)
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	480	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	48	_____ \$ par heure	_____ \$
3	Tarif tout compris pour l'affrètement du navire (y compris le millage parcouru)	25 jours	_____ \$ par jour	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	480	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	48	_____ \$ par heure	_____ \$
3	Tarif tout compris pour l'affrètement du navire (y compris le millage parcouru)	25 jours	_____ \$ par jour	_____ \$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				_____ \$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 7	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

<b>Frais de déplacement et de subsistance autorisés</b>	
<b>Description</b>	<b>Limitation des dépenses (en \$ CA)</b>
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<b>2 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b>

### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
7B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans le lac Osoyoos	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>480</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	2*	1
7C	Locaux de l'offrant pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans le lac Osoyoos	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>48</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués. Aussi une ressource doit posséder un permis de bateau valide ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance de la Garde côtière canadienne.

**ZONE 8 : RIVIÈRE THOMPSON, À SAVONA**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans la rivière Thompson, à Savona.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	280	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	28	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	280	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	28	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>				<b>\$</b>

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	280	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	28	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	280	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	28	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	280	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	28	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 8	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés		
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)	
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>1 500,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>	

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
8B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans la rivière Thompson, à	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>280</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications	1*	1



	Savona	fournies par le ministère des Pêches et des Océans.		
8C	Locaux de l'offrant pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans la rivière Thompson, à Savona	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>28</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 9 : RIVIÈRE THOMPSON NORD/RIVIÈRE CLEARWATER**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans les rivières Thompson Nord et Clearwater.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	400	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	40	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	400	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	40	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>				<b>\$</b>

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	400	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	40	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	400	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	40	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	400	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	40	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 9	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés	
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>4 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
-------	-------------	--	---	---

9B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans les rivières Thompson Nord et Clearwater	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>400</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	2*	1
9C	Locaux de l'offrant	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>40</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 10 : FLEUVE FRASER, À SETON**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans le fleuve Fraser, à Seton.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	210	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	21	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	210	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	21	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>				<b>\$</b>

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	210	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	21	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	210	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	21	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	210	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	21	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 10	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés		
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)	
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>1 500,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>	

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
10B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans le fleuve	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>210</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications	1*	1



	Fraser, à Seton	fournies par le ministère des Pêches et des Océans.		
10C	Locaux de l'offrant pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans le fleuve Fraser, à Seton	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>21</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 11 : RIVIÈRE THOMPSON, À SPENCES BRIDGE**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans la rivière Thompson, à Spences Bridge.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	200	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	20	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				<b>\$</b>

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	200	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	20	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>				<b>\$</b>

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	200	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	20	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	200	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	20	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	200	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	20	\$ par heure	\$
				\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 11	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés		
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)	
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>1 500,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>	

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
11B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans la rivière Thompson à	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>200</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications	2*	1

	Spences Bridge	fournies par le ministère des Pêches et des Océans.		
11C	Locaux de l'offrant pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans la rivière Thompson, à Spences Bridge	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>20</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 12 : COURS INTERMÉDIAIRES DE LA RIVIÈRE SHUSWAP**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans les cours intermédiaires de la rivière Shuswap.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	260	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	26	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				\$

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	260	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	26	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>				\$

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	260	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	26	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	260	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	26	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	260	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	26	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 12	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés	
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>3 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
12B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans les cours intermédiaires de	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>260</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des	2*	2



	la rivière Shuswap	Pêches et des Océans.		
12C	Locaux de l'offrant pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans les cours intermédiaires de la rivière Shuswap	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>26</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

**ZONE 13 : LAC KAMLOOPS**

Pour la fourniture de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires à la réalisation des travaux pour le Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans le lac Kamloops.

**Première année**

<b>Honoraires pour services professionnels : première année (de l'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2023)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (première année)</b>				\$

**Deuxième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : deuxième année (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	\$ par heure	\$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total</b>				\$

**Troisième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : troisième année (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Quatrième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : quatrième année (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	_____ \$ par heure	_____ \$
2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	_____ \$ par heure	_____ \$
<b>Prix estimatif total</b>				_____ \$

**Cinquième année**

<b>Honoraires pour services professionnels : cinquième année (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)</b>				
<b>Description</b>		<b>Données volumétriques* (nombre estimatif d'heures) (A)</b>	<b>Prix ferme tout inclus (TPS/TVH en sus) (B)</b>	<b>Prix calculé estimatif (A x B)</b>
1	Coût tout compris pour les heures de surveillance	660	_____ \$ par heure	_____ \$

2	Coût tout compris pour la gestion de projet et les heures de soutien de bureau	66	\$ par heure	\$
<b>Prix estimatif total (période initiale)</b>				\$

Aux fins d'évaluation seulement

Années de l'offre à commandes pour la zone 13	Prix estimatif total
Première année	\$
Deuxième année	\$
Troisième année	\$
Quatrième année	\$
Quatrième année	\$
<b>Coût estimatif total (aux fins d'évaluation seulement)</b>	\$

Frais de déplacement et de subsistance autorisés	
Description	Limitation des dépenses (en \$ CA)
<p>1 L'entrepreneur sera remboursé de ses dépenses de déplacement raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, conformément aux dispositions sur l'utilisation d'un véhicule privé de l'appendice B de la <u>Directive sur les voyages du Conseil du Trésor</u> et aux autres dispositions de la directive traitant des « voyageurs » par opposition à celles traitant des « employés ».</p> <p>Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.</p>	<p><b>2 000,00 \$ par année pendant cinq ans</b></p>

#### NIVEAU D'EFFORT ESTIMÉ

On prévoit que le travail de surveillance des prises des pêches récréatives sera réalisé selon le calendrier suivant.

Tâche	Emplacement	Niveau d'effort estimatif (heures) par année	Nbre de ressources principales requises	Nbre de ressources auxiliaires requises
14B	Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour la pêche récréative dans le lac Kamloops	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>660</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des	3*	1

		Pêches et des Océans.		
14C	Locaux de l'offrant	On estime qu'il faudra jusqu'à <b>66</b> heures en fonction de l'abondance du saumon rouge, de l'ouverture des pêches et des priorités du gouvernement pour achever le travail de gestion de projet et de soutien de bureau associé à ce projet selon les indications fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	1	1

\*Au moins une des ressources principales possédant de l'expérience en matière de surveillance des pêches doit être sur place en tout temps lorsque des travaux sont effectués.

## **ANNEXE « C » ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE COMMERCIALE**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
  - j. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.
  - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
  - l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.

## ANNEXE « D » CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres seront évaluées selon les critères d'évaluation obligatoires détaillés dans le présent document. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement qu'ils satisfont à toutes les exigences obligatoires pour que leur offre soit retenue aux fins d'une évaluation ultérieure. Les offres qui ne répondent pas aux critères obligatoires ne seront pas retenues.

Les soumissionnaires devront inclure le tableau suivant dans leur proposition pour indiquer que cette dernière répond aux critères obligatoires, et fournir le numéro de la page ou de la section de la proposition qui contient les renseignements permettant de vérifier que les critères sont respectés.

**POUR ÊTRE JUGÉS CONFORMES, LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT FOURNIR UNE PREUVE DOCUMENTAIRE INDIQUANT QU'ILS SATISFONT À TOUTES LES EXIGENCES OBLIGATOIRES.**

	<b>Critères obligatoires</b>	<b>Satisfait aux critères ( <input type="checkbox"/> )</b>	<b>N° de page de la proposition</b>
<b>O1</b>	Le soumissionnaire doit présenter avec son offre un certificat attestant qu'il satisfait à la définition d'entreprise autochtone fournie à la date où l'offre est soumise, et doit s'engager à continuer de satisfaire à cette définition tout au long de l'accord.		
<b>O2</b>	Le soumissionnaire doit certifier qu'il est en mesure de fournir le nombre de ressources de surveillance requis (ressources principales et auxiliaires) pour la zone géographique concernée incluant au moins un surveillant principal ayant achevé au moins un (1) projet lié à la pêche au cours des cinq dernières années.		
<b><i>Les critères obligatoires suivants ne concernent que les soumissionnaires qui présentent une proposition pour la zone 7 : Programme de surveillance des pêches et de déclaration des prises pour les pêches récréatives dans le lac Osoyoos.</i></b>			
<b>O3</b>	<b><i>EXIGENCES MINIMALES CONCERNANT LE NAVIRE</i></b> Afin de mener à bien les activités de surveillance, les exigences minimales concernant le navire sont les suivantes : un navire de 18 pieds avec un moteur de 50 chevaux-puissance (HP) respectant toutes les normes de sécurité de Transports Canada.		
<b>O4</b>	<b><i>QUALIFICATION ADDITIONNELLE REQUISE POUR LE NAVIRE DE LA RESSOURCE</i></b> Le capitaine du navire doit posséder au minimum une carte de conducteur d'embarcation de plaisance de la Garde côtière canadienne.		
<b>O5</b>	Le capitaine du navire doit avoir suivi une formation sur la sécurité nautique, selon les conditions dans lesquelles il devra travailler.		

## CRITÈRES COTÉS

Le soumissionnaire doit obtenir **une note minimale de passage de 20 points** à l'égard des critères cotés afin que la proposition soit jugée recevable sur le plan technique. Les offres des soumissionnaires qui n'obtiennent pas la note minimale requise seront jugées non conformes et ne seront pas retenues.

Critère technique coté		Total maximal	Répartition des points	N° de page de la proposition
C1.A	Fournir la preuve d'une expérience de travail pertinente dans la surveillance des prises de pêche. * « pertinente » s'entend une expérience liée à la pêche.	15	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le soumissionnaire a effectué plus de 3 projets pertinents au cours des 5 dernières années : <b>15 points</b></li><li>• Le soumissionnaire a effectué 2 ou 3 projets pertinents au cours des 5 dernières années : <b>10 points</b></li><li>• Le soumissionnaire a effectué 1 projet pertinent au cours des 5 dernières années : <b>5 points</b></li><li>• Aucune information n'a été fournie – <b>0 point</b></li></ul>	
<b>Nombre total de points disponibles pour C1</b>				<b>/15</b>



	Critère technique coté	Répartition des points	N° de page de la proposition	Critère technique coté
C2.A	<p><b>Surveillant principal</b></p> <p>Fournir une description de l'expérience relative au travail à exécuter, comme cela est indiqué dans l'énoncé des travaux, d'au moins une des ressources principales.</p>	15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le surveillant principal possède plus de 2 ans d'expérience en matière de surveillance des pêches : <b>15 points</b></li> <li>Le surveillant principal possède moins de 2 ans d'expérience en matière de surveillance des pêches : <b>10 points</b></li> <li>Le surveillant principal possède une expérience pertinente liée aux pêches qui n'est pas la surveillance : <b>5 points</b></li> <li>Le surveillant principal ne possède aucune expérience liée aux pêches : <b>0 point</b></li> </ul>	
C2.B	<p>Au moins une des ressources principales désignées devrait détenir la preuve qu'elle possède les certifications valides suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une sensibilisation aux dangers de l'eau vive ou une formation en sauvetage en eaux vives;</li> <li>une formation de base en premiers soins, y compris le RCR;</li> <li>un permis de conduire valide;</li> <li>une formation sur les précautions à prendre relativement aux ours.</li> </ul> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie valide de la certification.</p>	20	<p>Par certification, pour 4 surveillants au maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>0 point</b> si le certificat n'a pas été fourni</li> <li><b>1 point</b> pour la sensibilisation aux dangers de l'eau vive</li> <li><b>2 points</b> pour la formation en sauvetage en eaux vives</li> <li><b>1 point</b> pour la formation de base en premiers soins, y compris le RCR</li> <li><b>1 point</b> pour le permis de conduire valide</li> <li><b>1 point</b> pour la formation sur les précautions à prendre relativement aux ours</li> </ul>	
C2.C	<p>Un gestionnaire de projet et un remplaçant ayant de l'expérience pertinente pour le travail sont nommés, conformément à l'énoncé des travaux.</p>	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le gestionnaire de projet et son remplaçant sont nommés : <b>5 points</b></li> <li>Seul le gestionnaire de projet est nommé : <b>2 points</b></li> <li>Ni le gestionnaire de projet ni son remplaçant ne sont nommés : <b>0 point</b></li> </ul>	
<b>Nombre total de points disponibles pour C2</b>			<b>/40</b>	

Critère technique coté		Total maximal	Répartition des points	N° de page de la proposition
C3.A	Le soumissionnaire doit décrire clairement l'approche et la méthodologie proposées afin de respecter les exigences décrites à l'annexe A – Énoncé des travaux.	5	Insatisfaisant : <b>0 point</b> Inadéquat : <b>1 point</b> Faible : <b>2 points</b> Adéquat : <b>3 points</b> Satisfaisant : <b>4 points</b> Excellent : <b>5 points</b>	
<b>Nombre total de points disponibles pour C3</b>			<b>/5</b>	

INSATISFAISANT	INADÉQUAT	FAIBLE	ADÉQUAT	SATISFAISANT	EXCELLENT
0 point	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués.	Ne comprend pas du tout ou très mal les exigences.	Connaît jusqu'à un certain point les exigences, mais ne comprend pas suffisamment certains aspects des exigences.	Démontre une bonne compréhension des exigences.	Démontre une très bonne compréhension des exigences.	Démontre une excellente compréhension des exigences.
	Les faiblesses ne peuvent être corrigées.	De façon générale, il est peu probable que les faiblesses puissent être corrigées.	Les faiblesses peuvent être corrigées.	Aucune faiblesse importante	Aucune faiblesse apparente
	Le proposant ne possède pas les qualifications ni l'expérience requises.	Le proposant manque de qualifications et d'expérience.	Le proposant possède un niveau acceptable de qualifications et d'expérience.	Le proposant possède les compétences et l'expérience requises.	Le proposant est hautement qualifié et expérimenté.
	Il est peu probable que l'équipe proposée parvienne à répondre aux exigences.	L'équipe ne couvre pas tous les éléments, ou l'expérience globale est faible.	L'équipe couvre la plupart des éléments et a de bonnes chances de répondre aux exigences.	L'équipe couvre tous les éléments : certains membres ont travaillé efficacement ensemble.	L'équipe est solide : les membres ont travaillé efficacement ensemble sur des projets similaires.
	Exemples de projets n'ayant pas de lien avec la présente exigence.	Exemples de projets n'ayant généralement pas de lien avec la présente exigence.	Exemples de projets ayant généralement un lien avec la présente exigence.	Exemples de projets ayant un lien direct avec la présente exigence.	Rôle de chef dans des exemples de projets ayant un lien direct avec la présente exigence.

---

	Extrêmement médiocre; ne suffit pas pour satisfaire aux exigences de rendement.	Faible capacité à répondre aux exigences de rendement.	Capacité acceptable; devrait obtenir des résultats adéquats.	Capacité satisfaisante; devrait obtenir de bons résultats.	Capacité supérieure; devrait obtenir de très bons résultats.
--	---	--	--	--	--

C1	/15
C2	/40
C3	/5
<b>Total des notes évaluées (note minimale : 20 points)</b>	<b>/60</b>